

fournis à l'acheteur d'une automobile au point de vente. Il existe des doutes quant à la valeur, en définitive, des renseignements qui seraient fournis, sans compter la difficulté d'uniformiser la façon la plus utile de fournir ces renseignements.

L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DE LA RÉPARATION DES AUTOMOBILES

Question n° 1139—M. Mather:

Songe-t-on à enquêter sur le présumé coût élevé et la qualité inférieure des services donnés par l'industrie de la réparation des voitures automobiles?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Le ministère des Transports ne possède pas l'autorité nécessaire pour entreprendre le genre d'enquête que suppose la question.

L'industrie de la réparation des automobiles a un caractère éminemment local; par conséquent, toute initiative dans ce domaine devrait d'abord être prise au niveau de l'administration municipale ou de l'administration provinciale.

AMHERST (N.-É.)—L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE FÉDÉRAL

Question n° 1140—M. Coates:

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'agrandir l'édifice fédéral d'Amberst (Nouvelle-Écosse) où est installé le ministère des Postes?

2. Les plans définitifs de l'agrandissement projeté ont-ils été établis et, dans le cas de la négative, quand seront-ils terminés?

3. Si les plans définitifs d'agrandissement ont été établis, que comportera l'agrandissement et le gouvernement aura-t-il besoin d'autres terrains pour l'exécuter et, dans le cas de l'affirmative, quelle superficie de terrains supplémentaires sera nécessaire?

4. A quelle date a-t-on commencé à établir les plans de l'agrandissement projeté et quelles sont les raisons du délai considérable qui s'est écoulé entre l'établissement des plans et l'appel de soumissions?

5. A quelle date le gouvernement a-t-il l'intention de demander des soumissions pour l'agrandissement de cet édifice fédéral?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Le cas est encore à l'étude.

2. Non. On ne le sait pas.

3. Ne s'applique pas.

4. Au cours de 1967. Les retards sont attribuables à de nombreuses modifications des besoins de locaux.

5. On ne le sait pas.

AMHERST (N.-É.)—LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE FÉDÉRAL

Question n° 1141—M. Coates:

1. A quelle date le gouvernement fédéral a-t-il d'abord manifesté l'intention de construire un im-

meuble fédéral dans la ville d'Amherst pour loger les ministères du gouvernement fédéral actuellement situés dans des locaux loués?

2. Quelle a été la première date indiquée pour la construction de cet immeuble et pourquoi a-t-on recommandé de retarder le début des travaux de construction?

3. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet du retard dans la construction de cet immeuble et, dans l'affirmative, de qui provenaient-elles?

4. Quelle est la date actuelle fixée pour le commencement de la construction de cet immeuble?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Le 14 février 1966, alors que les prévisions budgétaires pour l'année financière de 1966-1967 ont été déposées.

2. Au cours de l'année financière de 1967-1968. Les retards sont attribuables à un certain nombre de modifications successives apportées par les ministères occupants à leurs besoins de locaux.

3. Pas dans le cas du ministère des Travaux publics.

4. Aucune date n'a été fixée.

LA NOMINATION DE FEMMES AU CABINET

Question n° 1148—M. Mather:

Est-ce qu'on étudie la possibilité d'améliorer les rapports gouvernementaux en nommant des femmes membres au cabinet?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): La recherche de moyens efficaces et opportuns de nature à améliorer les rapports gouvernementaux est d'ordre constant.

L'ACHAT DE CAMIONS POUR DÉBLAIS

Question n° 1154—M. Marshall:

Dans le contrat d'achat de camions pour déblais conclu au prix de \$51,718.92 avec la *F.W.D. Corporation (Canada) Ltd.*, a) combien de camions sont en cause, b) l'achat a-t-il fait l'objet d'une soumission, c) quelles sociétés ont fait des soumissions, d) quels étaient les montants des autres soumissions, e) dans quel but ces camions ont-ils été achetés?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): a) 2; b) Oui; c et d) *L'International Harvester Co. of Canada*, d'Ottawa, \$21,456.87 et \$28,749.68, et la *F.W.D. Corporation*, Kitchener, \$21,574.84 et \$30,193.08.

Dans les deux cas, les offres plus basses de *L'International Harvester Company* n'ont pas été acceptées parce que les matériels offerts n'étaient pas conformes aux devis du Ministère.

e) Pour l'enlèvement de la neige aux aéroports de Saint-Jean et de Gander, à Terre-Neuve.

LA DETTE NATIONALE

Question n° 1155—M. Matte:

1. Quel est le montant global de la dette nationale du Canada?